



Le 21 septembre 2022
Communiqué de presse

Sobriété énergétique : les 500 entreprises de la FEDENE et leurs 60 000 salariés s'engagent pour économiser l'énergie de 5 millions de logements, 65 000 bâtiments tertiaires et 6 500 sites industriels

Plus que jamais, les économies d'énergie sont au cœur des préoccupations : les prix du gaz et de l'électricité vont rester à des niveaux élevés, les risques de délestage électrique ou de rationnement du gaz ne peuvent être écartés, et la protection du climat est incontournable. Si nous agissons actuellement dans l'urgence, il est fondamental de s'inscrire dans la durée pour lutter contre le dérèglement climatique. Cela ne sera possible qu'en combinant sobriété et efficacité énergétique.

Des actions immédiates pour baisser nos consommations d'énergie

Nous sommes les premiers acteurs de la sobriété énergétique, nous sommes présents partout, au quotidien et dans la durée : nos entreprises exploitent **5 millions de logements, 65 000 bâtiments tertiaires et 6 500 sites de production industriels**. Nos 500 entreprises s'engagent à accompagner l'ensemble de leurs clients pour réduire de façon pérenne et conséquente les consommations d'énergie des bâtiments. En premier lieu :

- **Baisse des consignes de températures du chauffage** (19°C en journée, soit 7% de gaz ou d'électricité en moins par rapport aux habitudes) et de l'eau chaude ;
- **Aller à la rencontre de l'ensemble des gestionnaires de bâtiments pour les accompagner** dans leurs démarches de sobriété ET d'efficacité énergétiques à court et moyen terme ;
- Isolation, entretien et réglage des tuyaux d'eau chaude dans les bâtiments ;
- Optimisation en temps réel et pilotage à distance de la chaufferie.

« 19°C dans les bâtiments, c'est possible ! Nous travaillons aux côtés de l'administration depuis le début de l'été pour déterminer et mettre en place des actions de sobriété, et d'efficacité, à destination des occupants des bâtiments. Ces mesures vont permettre de réaliser des économies d'énergie rapidement et massivement. Il s'agit aussi de les pérenniser pour lutter contre le dérèglement climatique ! »

Pierre de Montlivault – Président de la FEDENE

Le contrat de performance énergétique, un outil central et innovant pour mettre en œuvre rapidement les solutions bas carbone !

Le contrat de performance énergétique (CPE) conclu entre le maître d'ouvrage d'un bâtiment et l'une de nos entreprises adhérentes vise à garantir une diminution des consommations énergétiques d'un bâtiment, d'un parc de bâtiments ou d'un site industriel, vérifiée et mesurée dans la durée. Qu'il s'agisse d'exploiter des logements, des bâtiments tertiaires ou des sites industriels, le CPE est un outil à massifier pour garantir des économies d'énergie dans la durée. En effet, en massifiant les CPE avec engagement de 20% au moins de diminution des consommations, en un à deux ans, l'objectif gouvernemental de 10% d'économies globales sera atteint. L'opération est, de plus, rentable grâce aux dispositifs d'aides et aux économies d'énergie réalisées !

A propos de la FEDENE – Fédération des services énergie environnement – www.fedene.fr

La FEDENE regroupe 500 entreprises de services d'économies d'énergie, de chaleur et de froid renouvelables et de récupération, de facility management et d'ingénierie de projets.

Contact presse :

Camille Le Hyaric – 06 60 43 65 02 - clehyaric@epoka.fr

Margot Pinsolles – 06 86 20 34 11 - mpinsolles@epoka.fr